



FFvolley

COMMISSION ELECTORALE FEDERALE
PROCES-VERBAL N°2 DU 11 OCTOBRE 2023
PAR VOIE TELEMATIQUE

SAISON 2023/2024

Présents :

Jean-Jacques DECORDE, Président

Serge CORVISIER, Michel ERINTCHEK, membres

Les membres de la Commission Electorale Fédérale (ci-après la « CEF ») se sont réunis par voie télématique à la suite de l'envoi d'une liste de nouveaux délégués régionaux élus par l'Assemblée Générale de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de volley.

En premier lieu, pour rappel, les Statuts de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de volley disposent que doivent être élus quatre délégués régionaux ainsi que quatre délégués régionaux suppléants.

A cet égard, sur la procédure d'élection, l'article 6.1 – VERIFICATION DES CANDIDATURES du Règlement Intérieur de la FFvolley dispose que « *les LRvolley sont tenues de faire parvenir à la CEF dès le lendemain de la date limite de dépôt des candidatures, la liste de candidats comportant le nom, prénom et numéro de licence. La CEF vérifie le respect des conditions d'éligibilité et valide les candidatures* ». Sa décision est transmise dans les meilleurs délais aux LRvolley qui sont tenues de l'appliquer immédiatement. »

En l'espèce, les délégués régionaux élus et déclarés comme représentants de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de volley à l'Assemblée Générale de la FFvolley sont :

TITULAIRE	NOUVELLE-AQUITAINE	Nathalie PEDRETTI
TITULAIRE	NOUVELLE-AQUITAINE	Gérard NOLIBOS
TITULAIRE	NOUVELLE-AQUITAINE	Elisabeth MARTIN
TITULAIRE	NOUVELLE-AQUITAINE	Stéphane GREMILLON
SUPPLEANT	NOUVELLE-AQUITAINE	Allister GEORGE
SUPPLEANT	NOUVELLE-AQUITAINE	Yoann BOURGOIN
SUPPLEANT	NOUVELLE-AQUITAINE	Michel DINEAUX

Le 11 octobre 2023, en vue de la tenue de la prochaine Assemblée Générale de la FFvolley qui se tiendra le 28 octobre 2023, la Ligue Nouvelle-Aquitaine de volley a adressé au secrétariat de la FFvolley le 11 octobre 2023 le procès-verbal de son Assemblée Générale du 18 juin 2023 où figure l'élection des délégués régionaux suivants, en ces termes :

Présenté au Conseil d'Administration du 09/12/2023
Date de diffusion : 12/10/2023
Auteur : Jean-Jacques DECORDE

« Lors de la dernière Assemblée Générale Fédérale, la Ligue Nouvelle-Aquitaine n'a pu être représentée que par 3 délégués territoriaux au lieu des 4 prévus. Deux des titulaires se sont excusés n'étant pas disponibles à cette date. Allister GEORGE, 1er suppléant a pu être présent. Les deux autres suppléants ne font plus partie du Volley et n'ont plus de licence. Il est donc important de désigner de nouveaux représentants.

[...]

Sont élus pour les prochaines Assemblées Générales Fédérales :

- 1- Laurence GRIMONET
- 2- Jean-Baptiste BOUHELIER
- 3- Faïçal LARIDHI. »

Dans le mail afférent à cette transmission, la Ligue Nouvelle-Aquitaine précise :

"Voici les représentants de la Nouvelle-Aquitaine pour l'AG du 28 octobre prochain :

Nathalie PEDRETTI
Stéphane GREMILLON
Elisabeth MARTIN
Jean-Baptiste BOUHELIER"

En conséquence, aucune liste de candidats comportement le nom, prénom et numéro de licence n'a été communiquée à la CEF a priori de l'élection de Madame GRIMONET & Messieurs BOUHELIER et LARIDHI.

Corollairement, la CEF n'a pu vérifier le respect des conditions d'éligibilité et n'a ainsi pas pu valider les candidatures de ces trois candidats.

En conséquence, regrettant que malgré les efforts de la FFvolley pour structurer les élections de délégués régionaux - ni la formation dispensée aux Ligues par le service juridique de la FFvolley, ni le Guide - Elire les délégués régionaux (http://extranet.ffvb.org/data/Files/manuel_juridique/2022-2023/ELIRE_LES_DELEGUES_REGIONAUX_Guide.PDF), ni le rappel effectué par Monsieur FLORENT lors du Conseil d'Administration du 22 décembre 2022, n'ont porté leurs fruits -, **la CEF ne peut qu'invalider les élections de Madame GRIMONET & Messieurs BOUHELIER et LARIDHI aux postes de délégués régionaux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de volley.**

En tout état de cause, la Ligue Nouvelle-Aquitaine pourra ainsi seulement être représentée par Madame PEDRETTI, Monsieur GREMILLON, Madame MARTIN, et éventuellement par soit Monsieur NOLIBOS, soit un des trois délégués régionaux suppléants susmentionnés.

Le Président de la CEF
Jean-Jacques DECORDE



Le secrétaire de séance
Serge CORVISIER

